

BUDGET COMMUNAL 2025

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1 ■ Introduction

Le projet de budget initial 2025 intègre la poursuite des projets lancés à la fin de la mandature précédente. Durant le premier trimestre de l'année 2025, les projets repris dans la nouvelle Déclaration de politique communale seront analysés en collaboration avec les services concernés afin d'être intégrés dans le futur Programme stratégique transversal. La première modification budgétaire de l'exercice 2025 intégrera les modifications nécessaires en lien avec l'adoption du futur PST.

Au niveau des dépenses ordinaires, le projet de budget se conclut par un boni à l'exercice propre de 78.580,54 €. Les dépenses ordinaires augmentent de 420.747,44 € par rapport au budget initial 2024. Les principales augmentations sont observées au niveau des dépenses de personnel : indexations et évolutions barémiques automatiques des salaires (impact des 2 indexations opérées en 2024 et de la nouvelle indexation prévue en 2025), impact en année pleine des engagements décidés en 2024 (agent inondations, éducatrice spécialisée et synergies CPAS), primes versées pour l'assurance-loi et pensions des mandataires.

Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement par rapport à l'initial 2024, mais diminuent de 71.188,77 € par rapport à la 2^{ème} modification du budget 2024. Les dépenses de transfert augmentent de 22.635,80 € par rapport à l'initial 2024, la principale variation concernant la dotation au CPAS qui augmente de 2%. Enfin, les dépenses de dette se maintiennent à un niveau particulièrement bas ne représentant que 6,4 % des dépenses totales alors que cette proportion était de 16,41 % en 2018.

Les recettes ordinaires augmentent globalement de 499.327,98 € par rapport aux recettes de l'initial 2024 hors reprise de provision. On observe une diminution de la dotation du Fonds des communes en lien avec la diminution du précompte immobilier opérée en 2024 et la décision du Gouvernement wallon de réduire le paramètre d'indexation de l'enveloppe globale du Fonds des communes.

En lien avec l'objectif de réduction de la fiscalité fixé dans le cadre de la nouvelle Déclaration de politique communale, une nouvelle diminution est opérée dans le cadre de l'exercice 2024, ramenant le taux des additionnels à l'IPP de 8,5 à 8,4. Au total, les différentes diminutions de taux opérées depuis 2019 au niveau de notre fiscalité permettent une réduction de la pression fiscale sur la population walhinoise de 329.035,59 € par an, soit une réduction annuelle moyenne de l'impôt par ménage de 109,42 €.

Les provisions constituées durant la précédente mandature sont maintenues intactes. Ces moyens mis en réserves permettront d'assurer le financement des investissements nécessaires tant au niveau de notre réseau de voiries, qu'en matière d'amélioration énergétique et d'entretien de nos différents bâtiments communaux, tout en prévoyant les moyens nécessaires à la mise en œuvre de notre Plan de lutte contre les inondations.



2 ■ Budget ordinaire 2025

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un boni de 78.580,54 €, en amélioration par rapport au budget initial 2024, qui, hors reprise de provision, présentait un équilibre strict. Le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 691.610,63 €. Tenant compte des prélèvements proposés et des mouvements prévus au niveau des provisions, le boni général s'élève à 370.191,17 €.

Recettes ordinaires exercice propre	10.977.703,79 €
Dépenses ordinaires exercice propre	10.899.123,25 €
BONI exercice propre	78.580,54 €
Recettes globalisées ordinaires	11.688.221,02 €
Dépenses globalisées ordinaires	10.918.029,85 €
Boni avant prélèvements	770.191,17 €
Prélèvements	400.000,00 €
BONI général	370.191,17 €

Les opérations reprises au niveau des exercices antérieurs concernent pour l'essentiel l'intégration de l'estimation du résultat de l'exercice 2024 à la suite de la modification budgétaire n°2, soit un boni général de 710.517,23 €. Par ailleurs, un montant de 400.000 € est prélevé de l'ordinaire afin d'être transféré à l'extraordinaire en vue d'assurer le financement des projets d'investissement.

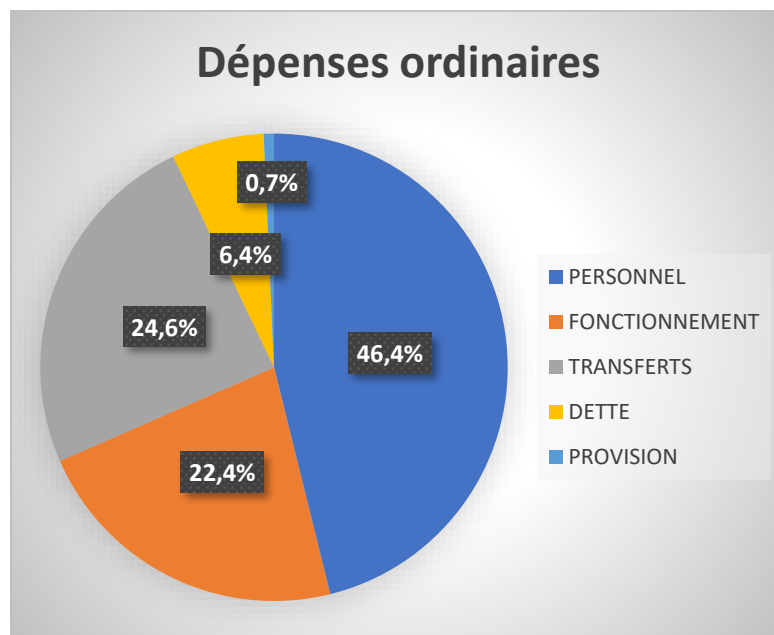
a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 10.899.123,25 €**, en augmentation 420.747,44 € par rapport au budget initial 2024.





Variation des dépenses ordinaires :

	2024 ini	2025 ini	Variation %
Personnel	4.635.562,72	5.055.524,21	9,06
Fonctionnement	2.432.197,26	2.443.552,59	0,47
Transfert	2.659.285,92	2.681.921,72	0,85
Dette	676.185,49	701.640,90	3,76
Provision	75.144,42	16.483,83	-78,06

La majoration des **dépenses de personnel et des pensions des mandataires** est de 419.961,49 €. Cette augmentation s'explique par :

- Indexations et évolutions barémiques automatiques des salaires : intégration, en année pleine, des deux indexations automatiques opérées en 2024 et d'une indexation supplémentaire prévue par le Bureau fédéral du Plan en mars 2025 (247 milliers €)
- Impact, en année pleine, des engagements décidés en 2024 : agent chargé du plan de lutte contre les inondations, éducatrice spécialisée en accueil extrascolaire, agent spécialisé en RH en synergie avec le CPAS (147 milliers €)
- Primes versées pour l'assurance-loi (15 milliers €)
- Pensions des mandataires : prise en charge du paiement de nouvelles pensions de mandataires (10 milliers €).

En matière de **dépenses de fonctionnement**, une augmentation de 11.355,33 € est observée par rapport au budget initial 2024, intégrant des évolutions à la hausse et à la baisse. Cette majoration intègre notamment l'impact de l'augmentation des coûts liés à la gestion des déchets (+57.371,06 €). Par rapport à la modification budgétaire n°2 du budget 2024, les dépenses de fonctionnement diminuent globalement de 71.188,77 €.



Les **dépenses de transfert** augmentent de 22.635,80 € par rapport à l'initial 2024. Cette augmentation s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- Dotation au CPAS : +27.840,33 € (+ 2%).
- Dotation à la zone de Secours : +5.162,01 € (+2,24%).
- Dotation à la zone de Police : la dotation 2024 est reconduite ; cependant, une provision de 16.483,83 €, correspondant à une croissance de 2% de la dotation, est constituée.
- Subsidés aux fabriques d'église : -28.879,23 €.

Par ailleurs, des moyens sont prévus afin de permettre l'octroi de chèques-repas au personnel de notre crèche communale (+9.121,30 €).

Les prévisions en matière de **dépenses de la dette** augmentent de 25.455,41 €, suivant les estimations actualisées de la banque. Le niveau des charges de la dette reste particulièrement bas par rapport au passé en raison des différentes opérations de gestion active de la dette réalisées depuis 2019. En 2018, les dépenses visant le remboursement de la dette atteignaient près d'1,250 millions €, soit 16,41 % du total des dépenses ordinaires. En 2025, la prévision de crédits représente à peine 6,4 % du total des dépenses ordinaires.

Enfin, comme mentionné ci-dessus, une **provision** d'un montant de 16.483,83 €, correspondant à une croissance de 2% de la dotation à la zone de Police, est constituée. En effet, le budget 2025 de la zone de Police a été approuvé en l'absence d'informations, entre autres, relatives aux interventions du Gouvernement fédéral. Le maintien de cette provision sera réévalué au cours de l'exercice budgétaire.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 10.977.703,79 €.**

De manière synthétique, l'évolution des principales recettes de la commune est la suivante :

	2024 ini	2025 ini	Variation %
Additionnels IPP	4.435.098,79	4.756.652,85	7,25
Additionnels PRI	2.308.442,55	2.451.678,94	6,20
Fonds des communes	1.374.141,09	1.370.268,46	-0,28



La diminution observée au niveau du Fonds des communes est due à deux éléments : d'une part, l'impact de la diminution du précompte immobilier opérée en 2024 et, d'autre part, la décision du Gouvernement wallon de réduire le paramètre d'indexation de l'enveloppe globale du Fonds des communes.

Au niveau des recettes relatives aux additionnels à l'IPP, en lien avec l'objectif de réduction de la fiscalité fixé dans le cadre de notre nouvelle Déclaration de politique communale, poursuivant l'action menée depuis 2019, une nouvelle diminution est opérée dans le cadre de l'exercice 2024, ramenant le taux de l'IPP de 8,5 à 8,4. Ce taux, longtemps maintenu à 8,0, avait été majoré, en 2015, à 8,5. Nous entamons notre stratégie de réduction progressive de cet impôt communal, suivant celle mise en œuvre au niveau du précompte immobilier entre 2019 et 2024. Au total, les différentes diminutions de taux opérées depuis 2019 au niveau de notre fiscalité permettent une réduction de la pression fiscale sur la population walhinoise de 329.035,59 € par an, soit une réduction annuelle moyenne de l'impôt par ménage de 109,42 €.



3 ■ Budget extraordinaire 2025

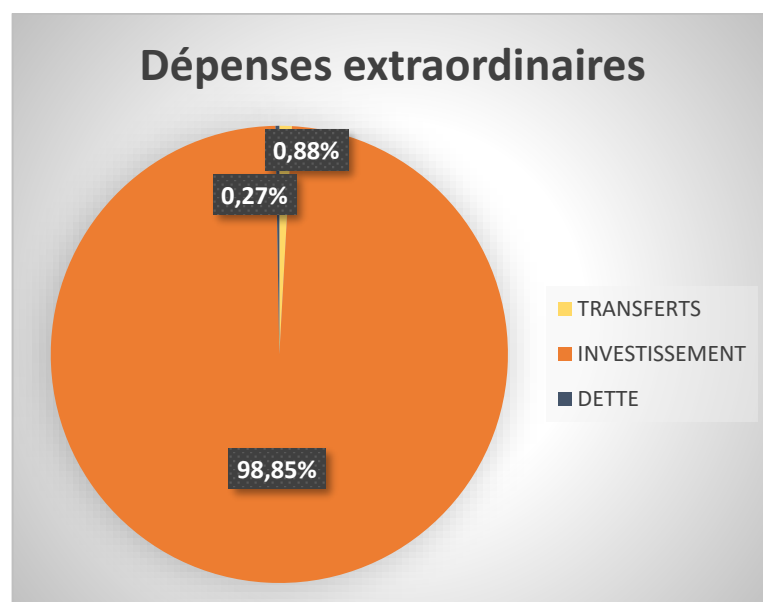
Le service extraordinaire se clôture par un résultat à **l'équilibre**, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

Recettes extraordinaires exercice propre	6.870.669,61 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	7.488.384,9 €
Exercice propre (<u>avant</u> prélèvements)	-617.715,34 €
Prélèvements	617.715,34 €
Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)	0,00 €
Recettes globalisées extraordinaires	7.492.061,93 €
Dépenses globalisées extraordinaires	7.492.061,93 €
BONI général	0,00 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).



Les projets suivants sont repris au budget extraordinaire de l'exercice 2025 :



Projets	Montant
Honoraires et réalisation ZIT Pré d'Auffe	1.742.364,00 €
Rénovation Salle du Fenil (travaux) - PCDR	1.000.000,00 €
Acquisition de terrains/droits réels dans le cadre du Plan inondations	800.000,00 €
Réalisation de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	670.000,00 €
Valorisation touristique du Vieux Château (travaux)	570.969,18 €
Honoraires projets de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	400.000,00 €
Réfection voiries diverses 2025/bail entretien	250.000,00 €
Réparation égouts Rue Malpas/Rue de la Commune (travaux)	160.000,00 €
Rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Walhain (travaux)	100.000,00 €
Dalles de béton 2025	100.000,00 €
Trottoirs/Mobilité/Sécurité (y compris jardinières)	100.000,00 €
Honoraires auteur de projet nouveau PCDR	100.000,00 €
Entretien/réparation d'ouvrages d'art et curage	100.000,00 €
Agrandissement école de TSL (honoraires)	90.000,00 €
Aménagement du coeur de Tourinnes phase 2 (honoraires) - PCDR	75.000,00 €
Végétalisation de quartiers	73.921,14 €
Etudes et essais collecteur assainissement collectif	70.000,00 €
Terrain synthétique du FC Walhain (honoraires)	65.000,00 €
Travaux projet nouvel site technique - Phase I (solde)	50.000,00 €
Travaux PIC/Pimaci 2022-2024 - Phase I (solde)	50.000,00 €
Acquisition de matériel informatique/logiciels	50.000,00 €
Remplacement LED éclairage public 2025	50.000,00 €
Abattage, élagage, plantation d'arbres	50.000,00 €
Etudes & travaux d'aménagement des cimetières	50.000,00 €
Etude et travaux performance énergétique	50.000,00 €
Aménagements de voiries « Ruissellements et inondations »	50.000,00 €
Equipement hangar communal (matériel divers)	40.000,00 €
Maintenance extraordinaire du charroi du service travaux	40.000,00 €
Achat d'une grue sur pneus pour le service travaux	40.000,00 €
Honoraires - Rénovation école Walhain (splrt)	35.000,00 €
Honoraires - Extension crèche Favia (splrt)	35.000,00 €
Honoraires - Projet de rénovation maison communale	30.000,00 €
Scouts TSL - Déplacement et acquisition nouveau local	30.000,00 €
Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles, ...)	30.000,00 €
Investissements pour les objectifs de développement durable	25.000,00 €
Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations	25.000,00 €
Rénovation Salle du Fenil (splrt honoraires) - PCDR	22.000,00 €
Extension et rénovation du complexe sportif (splrt honoraires)	20.000,00 €
Budget participatif	20.000,00 €
Acquisition de caveaux-cavernes-caveaux avec et sans fonds, columbariums	20.000,00 €
Subside F.E. Notre Dame	18.000,00 €
Acquisition de mobilier écoles	15.000,00 €
Entretien et aménagement des infrastructures scolaires	15.000,00 €
Entretien des infrastructures sportives	15.000,00 €
INBW - libération participations travaux d'égouttage de la rue Cruchenère	10.553,21 €
Plan Habitat Permanent - Prise en charge destruction 15 caravanes au camping	10.000,00 €
Acquisition de mobilier/équipement maison communale	10.000,00 €
Aménagements divers salles communales	10.000,00 €
Subside F.E. St Lambert	10.000,00 €
Subside F.E. St Servais	10.000,00 €
Enquête sur la qualité de vie des aînés à Walhain (WADA)	10.000,00 €
Acquisition d'infrastructures de gestion de la propreté publique	10.000,00 €
Plantation de haies/arbres dans le cadre du Plan inondations	10.000,00 €
GigWal (application Cimetières en lieu et place de CIM-Map)	8.000,00 €
Aménagements divers Espace Abbessé	7.500,00 €
Restauration des chapelles et potales	7.500,00 €
Equipement service nettoyage	5.000,00 €
Aménagement cours de l'école de WSP (honoraires)	5.000,00 €
Containers à puce	5.000,00 €
Végétalisation cimetières	5.000,00 €
INBW - libération participations travaux d'égouttage de la rue de la Sucrierie	3.949,32 €
Subside F.E. Sts Vincent & Martin	2.535,00 €
INBW - libération particip. égouttage prioritaire Trichon Abbessé PT2010-2012	2.103,52 €
INBW - libération participations égout prioritaire Grand Rue	2.054,91 €
INBW - libération particip. égouttage rue de la Sucrierie	1.934,67 €
TOTAL	7.488.384,95 €



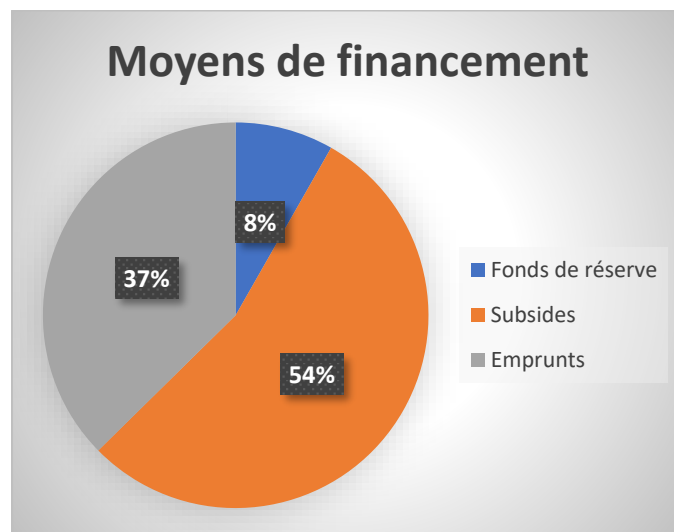
b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les investissements inscrits au budget 2025 seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 617.715,34 €
- Subsidés : 4.071.979,63 €
- Emprunts : 2.798.689,98 €



4

■ Etat des fonds de réserves et des provisions

L'évolution des fonds de réserves et des provisions tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de budget 2025 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2023	Disponible présumé fin 2024	Dotation prévue au budget 2025		Utilisation prévue au budget 2025	Solde présumé fin 2025
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	876.318,85	561.346,89	0,00	0,00	0,00	561.346,89
Fonds de réserve extraordinaire	1.283.765,40	602.870,81	400.000,00	3.676,98	621.392,32	385.155,47
Provisions	2.000.000,00	2.000.000,00	16.483,83	0,00	0,00	2.016.483,83
TOTAL	4.160.084,25	3.164.217,70	416.483,83	3.676,98	621.392,32	2.962.986,19

En tenant compte des différentes alimentations et utilisations prévues au budget 2024 et au projet de budget 2025, **les moyens mis en réserve et en provisions sont estimés, fin 2025, à 2.962.986,19 € contre 2.492.617,25 € estimé à fin 2024 au moment de l'élaboration du budget initial 2024.**

